



Conditions et modalités de l'extension de garantie de 60 mois dans le cadre de l'offre anniversaire 60 ans Acova.

1. Public concerné par l'extension de garantie

L'offre d'extension de garantie + 60 mois est réservée aux particuliers pour tout achat d'un radiateur ou radiateur sèche-serviettes de la marque Acova entre le 01 Avril et le 31 décembre 2024 (date de facture).

Cette extension de garantie est réservée aux particuliers résidant en France métropolitaine (dont Corse), pour l'équipement de logements individuels. Cette extension de garantie n'est pas valable pour les radiateurs ou radiateurs sèche-serviettes vendus sur les chantiers de logements collectifs ou chantiers tertiaires.

2. Modalités de l'offre d'extension de garantie

L'extension de garantie de 60 mois (5 ans) est applicable exclusivement sur le corps de chauffe (en acier ou en aluminium). Les composants électriques équipant d'origine le radiateur ou le sèche-serviettes concerné bénéficieront quant à eux d'une extension de garantie de 36 mois (3 ans).

L'extension de garantie 60 mois (5 ans) sur les corps de chauffe et l'extension de garantie de 36 mois (3 ans) sur les composants électriques commenceront à courir à compter de la date de facture.

L'extension de garantie 60 mois (5 ans) sur le corps de chauffe et l'extension de garantie de 36 mois (3 ans) sur les composants électriques viennent s'ajouter à la durée légale de garantie s'appliquant aux radiateurs et radiateurs sèche-serviettes électriques et de chauffage central, ainsi qu'à la durée de garantie commerciale supplémentaire applicable exclusivement aux radiateurs de chauffage central.

Il est rappelé que la durée légale de garantie applicable aux radiateurs électriques et de chauffage central est de 24 mois (et portée à 30 mois en cas de réparation intervenue au cours de la période initiale de 24 mois).

La garantie commerciale supplémentaire applicable exclusivement aux radiateurs de chauffage central porte la durée de garantie à 5 ans à compter de la date d'achat.

Dans le cadre de l'offre anniversaire Acova, l'extension de garantie de 60 mois (5 ans) sur le corps de chauffe porte donc la durée totale de garantie à :

- 7 ans pour les radiateurs électriques (corps de chauffe) : durée légale de garantie (24 ou 30 mois) + extension de garantie de 60 mois
- 10 ans pour les radiateurs de chauffage central : durée légale de garantie (24 ou 30 mois) + garantie commerciale 36 mois (3 ans) + extension de garantie de 60 mois (5ans)

Pour les composants électriques, l'extension de garantie de 36 mois porte la durée totale de garantie à :

- 5 ans pour les composants électriques : durée légale de garantie (24 ou 30 mois) + extension de garantie de 36 mois (3 ans)

L'extension de garantie prendra effet à compter de la date de facture du particulier, et après réalisation des formalités obligatoires décrites au point 5. ci-après.

Offre valable pour tout achat d'un radiateur ou radiateur sèche-serviettes de la marque Acova entre le 01 Avril et le 31 décembre 2024, à partir d'un radiateur et dans la limite de 10 appareils pour un même foyer (même famille et même adresse de facture du particulier faisant foi)

3. Produits concernés

L'extension de garantie de 60 mois (5 ans) porte sur toutes les gammes de radiateurs et radiateurs sèche-serviettes de la marque Acova pour l'équipement de logements individuels, toutes énergies de chauffage central, électrique et mixte :

- Gammes radiateurs

Altai / Alcantara / Altima / Arlan / Artemia / Atoll / Atoll Tech / Clarian / DécoForm / Denim / Fassane / Fassane Prem's / Fassane Premium / Fassane miroir / Fassane Neo / Fassane Pack / Fassane Pack plinthe / Filin / Kadrane / Karena / Kéva / Kéva Prem's / Kolone / Lina / Mara / Percale / Planea / Striane / Taffetas / Taiga / Volga Plus / Vuelta

- Gammes radiateurs sèche-serviettes

Alban / Alizéa Spa / Alpaga / Altai Spa / Altima Spa / Ancélia / Angora / Astrakan / Atoll Spa / Cala / Chiara Acova / Chime / Fassane Spa / Folio glass / Kadrane Spa / Kalisma Acova / Kapla / Karena Spa / Kazeane / Kéva Spa / Madras / Nankin / Nuage / Ouvéa Acova / Palma Spa / Plume / Régate / Tiga Acova / Tweed / Versus / Vuelta spa / Zenia



4. Produits Exclus

Il est rappelé que l'extension de garantie s'applique uniquement pour les radiateurs ou radiateurs sèche-serviettes équipant les logements individuels. L'extension de garantie n'est pas valable pour les radiateurs ou radiateurs sèche-serviettes vendus sur les chantiers de logements collectifs ou chantiers tertiaires.

A ce titre les gammes « chantiers » suivantes sont exclues : Atoll Prem's / Oda Prem's / Keva Prem's / Volga Prem's

5. Conditions de l'extension de garantie : formalités d'enregistrement obligatoires

Pour bénéficier de l'extension de garantie, le client particulier doit obligatoirement s'enregistrer et faire une demande d'extension via un formulaire en ligne sur l'adresse dédiée <https://www.acova.fr/offre-garantie-60mois> dans un délai de 2 mois à compter de la date de facture d'achat.

Lors de cet enregistrement, il devra fournir les informations suivantes le concernant : nom et prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphone, la référence du/des produits concernés, la date de facture, le numéro d'OF, et joindre en téléchargement sa facture d'achat.

Après cet enregistrement, Zehnder Group France vérifiera sous environ 10 jours la conformité des informations renseignées par rapport aux modalités définies ci-dessus, et validera le cas échéant. Un « certificat d'extension de garantie » sera alors édité et envoyé par e-mail au client particulier (à l'adresse communiquée lors de l'enregistrement). Il ne sera pas fait de copie de ce certificat.

6. Mise en œuvre de l'extension de garantie

Il est rappelé qu'en cas de sinistre intervenant au cours de la période de durée légale de garantie de 24 ou 30 mois et au cours de la garantie commerciale supplémentaire applicable exclusivement aux radiateurs de chauffage central de 36 mois, le particulier devra se rapprocher de son revendeur (magasin ou installateur professionnel) en fournissant sa facture d'achat pour que celui-ci se rapproche de Zehnder Group France avec les justificatifs nécessaires.

En cas de sinistre survenant au cours de la période d'extension de garantie de 60 mois (corps de chauffe) ou 36 mois (composants électriques) dans le cadre de l'offre anniversaire Acova, le particulier pourra soit se rapprocher de son revendeur soit faire une demande de réclamation directement sur le site internet acova.fr, rubrique « assistance / nous contacter ». Il devra alors remplir le formulaire de demande SAV et télécharger la facture **ET** le certificat d'extension de garantie.

L'extension de garantie ne sera appliquée que si les conditions d'installation, d'utilisation et d'entretien ont été scrupuleusement respectées, telles que décrites dans les Conditions Générales de Vente de Zehnder Group France et toute notice et/ou documentation technique fournie avec le matériel (notamment exclusions et rappel des règles de manipulation et d'utilisation conformes).

La durée de l'extension de la garantie est de 60 mois (corp de chauffe) ou 36 mois (composants électriques) quels que soient la nature et le nombre d'intervention effectués pendant cette période. Toute intervention ne modifie pas la date de fin de la garantie qui se terminera à la date prévue. Il est précisé que la présente extension de garantie s'applique en complément de toute autre éventuelle garantie légale et qu'elle ne sera applicable que si toutes les conditions et modalités susmentionnées ont été respectées.

7. Données personnelles – Loi informatique et libertés

Vos données personnelles sont collectées par la société Zehnder Group France, pour la marque Acova, dans le cadre de la gestion de cette opération d'extension de garantie. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées à compter de leur collecte, jusqu'à la fin de l'extension de garantie, à laquelle s'ajoutera une période de 6 mois maximum avant suppression de ces données.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés et au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur au 25 mai 2018, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : Zehnder Group France - à l'attention de la Direction Juridique - 3, Rue du Bois Briard - Courcouronnes - 91021 Evry Cedex - juridique@zehndergroup.com. Réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

8. Droit applicable – Réclamations

En cas de litige, le droit applicable sera le droit français.

Toute réclamation devra être adressée par courrier papier ou électronique à Zehnder Group France - à l'attention de la Direction Juridique - 3, Rue du Bois Briard - Courcouronnes - 91021 Evry Cedex - juridique@zehndergroup.com.

A défaut de solution amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce d'Evry qui sera seul compétent, quel que soit le lieu d'installation du produit, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.